

**Assemblée générale**Distr.: Limitée  
15 février 2007Français  
Original: Anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité juridique  
Quarante-sixième session  
Vienne, 26 mars-5 avril 2007  
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire\*  
**Questions relatives à la définition  
et à la délimitation de l'espace**

**Propositions des États Membres concernant les critères à  
retenir pour analyser les réponses au questionnaire relatif  
aux objets aérospatiaux**

**Note du Secrétariat**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-2	2
II. Propositions reçues des États Membres .....		2
République de Corée .....		2

---

\* A/AC.105/C.2/L.264.



## **I. Introduction**

1. Conformément à la décision prise par le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-cinquième session (voir A/AC.105/871, par. 95, et annexe II, par. 7 a) ii)), le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace a invité les États Membres du Comité à présenter des propositions quant aux critères à retenir pour analyser les réponses au questionnaire relatif aux objets aérospatiaux.
2. Le présent document a été établi par le Secrétariat à partir des informations reçues des États Membres.

## **II. Propositions reçues des États Membres**

### **République de Corée**

[Original: Anglais]

La République de Corée juge inopportun d'indiquer ses préférences ou les critères à retenir pour analyser les réponses au questionnaire tant que l'on n'a pas reçu un nombre suffisant de réponses pour commencer à en faire la synthèse. Toutefois, les éléments suivants pourraient être considérés comme des critères: les pratiques des États, les intérêts tant des pays qui ont des activités spatiales que de ceux qui n'en ont pas, les progrès technologiques futurs et la sécurité nationale des États Membres.

---